

Accompagnement

Dans le contexte du déploiement d'un nouveau Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS 2017-2023), des leçons sont à tirer de la mise en œuvre des Alliances pour la solidarité visant à mobiliser les communautés sur les priorités de lutte contre la pauvreté. Les Alliances pour la solidarité découlent du dernier Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale (PAGSIS 2010-2015).

Les plans gouvernementaux en matière de lutte contre la pauvreté découlent d'une obligation de la Loi 112 (loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale) adoptée en 2002, laquelle résulte d'une large mobilisation citoyenne.

Lors du PAGSIS 2010-2015, une recherche¹ financée par le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC) a permis de documenter et d'analyser la mise en œuvre des processus régionaux et locaux de six régions du Québec.

Tirées des résultats de cette recherche, cinq fiches thématiques ont été produites abordant les principaux apprentissages de cette expérience collective soit : la gouvernance, la participation citoyenne, la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) et la vision de la pauvreté qui oriente les initiatives. Cette fiche met plus précisément de l'avant les **apprentissages liés à l'accompagnement des concertations**.

¹ F. Lesemann, L. St-Germain, M. Fordin et M.P. St-Louis (2014). *Le rôle de la concertation intersectorielle, de la participation citoyenne et de l'action collective pour soutenir le développement des communautés et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion : une approche comparative régionale et nationale*. Rapport déposé au FRQSC, dans le cadre du programme des Actions concertées pauvreté phase 2, Montréal, Institut national de recherche scientifique, Culture Société et Université du Québec en Outaouais.

Principaux constats sur le rôle de l'accompagnement dans le processus 2010-2015

Le déploiement du PAGSIS 2010-2015 a vu, dans les territoires, l'émergence de besoins d'accompagnement dans les processus de mise en œuvre et de développement des communautés à différents niveaux d'action (processus régionaux, processus locaux, promoteurs de projets), autour de diverses dimensions (gouvernance, gestion, opérationnalisation, communication) et à différentes étapes du processus (mobilisation des acteurs, production des données et des connaissances entourant l'exercice de priorité, élaboration des plans d'action, cheminement des appels de projets, réalisation et suivi, bilan et évaluation de l'action).

Le rôle d'accompagnement a mis en évidence plusieurs enjeux et inégalités dans le déploiement du PAGSIS 2010-2015 : le capital communautaire au

départ des processus dans chacun des territoires, la présence ou non de ressources disponibles, l'expérience, l'expertise et les compétences requises pour agir dans ce contexte d'action, la reconnaissance et la volonté d'investir dans l'accompagnement, et la volonté des acteurs institutionnels et parapublics de dégager les professionnels pour s'inscrire en soutien des processus.

Les ressources d'accompagnement étaient très diversifiées : professionnels du réseau (les organisateurs communautaires ont joué un grand rôle), d'autres professionnels du réseau de la santé et des services sociaux, des ressources consultantes dédiées à l'accompagnement, des ressources privées, certaines instances de concertation en développement social. L'accompagnement s'est déployé en fonction des choix des milieux, des affinités, des habitudes culturelles, des ressources et des moyens disponibles et de l'urgence d'agir.

Le rôle d'accompagnement s'est avéré particulièrement nécessaire pour établir la jonction entre les logiques technocratiques du PAGSIS et les logiques d'intervention et d'action des promoteurs et des développeurs de projets. Plus particulièrement, l'accompagnement a permis d'assurer :

- La médiation et le relais entre les acteurs.
- La circulation de l'information et la sensibilisation (travail pédagogique).
- Le soutien logistique et la structuration de l'action (s'organiser ensemble, unifier les acteurs pour se mobiliser dans l'action, opérationnaliser des étapes).
- La mobilisation des acteurs, des connaissances et des ressources.

Dans plusieurs régions et communautés, le fait de se doter de ressources d'accompagnement a permis un meilleur positionnement dans les rapports de négociation entre les acteurs et une plus grande capacité de rencontrer les délais du calendrier de travail et d'absorber la charge de travail.

L'accompagnement, le plus souvent réalisé par des professionnels de l'intervention collective, s'est présenté comme une composante importante, une condition de la réalisation des processus, et pour certains territoires, une condition de réussite.

Apprentissages à réinvestir – guide pour l'action 2017-2023

Parmi les apprentissages dégagés de l'expérience passée, les acteurs concernés par le déploiement du nouveau Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion

économique et la participation sociale (PAGIEPS 2017-2023) pourraient tenir compte des recommandations suivantes :

1/ Considérer l'accompagnement comme un moyen privilégié permettant de s'assurer que la participation des personnes et des communautés soit au cœur des processus à toutes les étapes, condition de base essentielle à la réalisation de projets pertinents, durables et structurants dans le cadre d'un plan de lutte contre la pauvreté.

2/ Prévoir et soutenir le rôle d'accompagnement dès le départ des processus, tout en étant conscient que la présence d'une structure pour faciliter l'accompagnement peut quand même entraîner une charge de travail importante pour les acteurs locaux.

3/ Renforcer l'accompagnement des promoteurs et des développeurs de projets, notamment en les outillant adéquatement ainsi qu'en outillant les acteurs auxquels on attribue le plus souvent le rôle d'accompagnement et d'animation des processus (organismes communautaires,

agents de développement, agents des instances locales de concertation, organisations régionales ou municipales interpellées par la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ou par le développement social, ressources spécialisées en accompagnement, etc.).

4/ S'assurer de mettre en place un accompagnement en continu afin de suivre l'évolution des processus et en couvrir tous les aspects : information, mobilisation, organisation, soutien direct à la rédaction des projets, création et adaptation d'outils, de règles, de mécanismes, de modalités de suivi, gestion de conflits d'intérêts et prévention des conflits, etc.

Source à consulter

Rapport intégral de recherche et synthèse sur le site du Centre de recherche sociale appliquée (CRSA)